

# Politique de gestion des risques de durabilité et d'évaluation des principales incidences négatives dans le processus de prise de décision d'investissement

---

METROPOLE Gestion

2023

<b>1- Contexte réglementaire .....</b>	<b>3</b>
<b>2- Périmètre de la politique .....</b>	<b>3</b>
<b>3- Approche de METROPOLE Gestion en matière d'investissement responsable .....</b>	<b>3</b>
<b>4- Notre modèle d'analyse ESG .....</b>	<b>4</b>
<b>5- Notre processus de gestion Value Responsable.....</b>	<b>6</b>
<b>6- Politique d'exclusion.....</b>	<b>7</b>
<b>7- Gestion des controverses.....</b>	<b>7</b>
<b>8- Politique d'engagement actionnarial .....</b>	<b>7</b>
<b>9- La gestion des risques en matière de durabilité et évaluation des principales incidences négatives .....</b>	<b>8</b>

## 1- Contexte réglementaire

Conformément au règlement européen SFDR UE 2019/2088 du 27 novembre 2019, METROPOLE Gestion publie par cette politique le dispositif mis en place afin d'assurer la transparence auprès des investisseurs des risques en matière de durabilité et des principales incidences négatives de ses investissements.

Par « risque en matière de durabilité », la législation entend « *un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».

## 2- Périmètre de la politique

Cette politique concerne tous les fonds gérés par METROPOLE Gestion qui intègrent les risques de durabilité dans leur processus d'investissement pour les produits financiers relevant de la catégorie 8 (produits financiers présentant des caractéristiques environnementales et sociales) et de la catégorie 9 (produits financiers ayant un objectif de placement durable) du règlement relatif à la publicité en matière de financement durable (SFDR).

## 3- Approche de METROPOLE Gestion en matière d'investissement responsable

Nous avons la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles.

METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° qui prend en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle. Cette approche nous permet à la fois d'évaluer les risques ESG propres à chaque entreprise mais aussi de mesurer les opportunités qui s'ouvrent à elles dans le cadre de leur transformation vers une croissance durable.

La gestion Value, dont la méthode consiste à investir dans des sociétés décotées par rapport à leur valeur industrielle et donc délaissées par les marchés financiers, implique par essence d'adopter une vigilance particulière sur l'ensemble des risques encourus par ces sociétés, risques financiers mais aussi et au même titre les risques liés à la gouvernance, les risques sociaux et les risques environnementaux. C'est ainsi que METROPOLE Gestion a, dès 2008, lancé un fonds actions zone euro de style Value et ISR puis mis en place un partenariat avec l'Université française Clermont Auvergne afin d'adopter une rigueur académique dans son analyse des risques ESG encourus par les entreprises, à un moment où les rapports des entreprises sur ces thématiques étaient balbutiants et leurs responsabilités mal définies. METROPOLE Gestion, en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne a ainsi établi une méthodologie de notation quantitative des entreprises (rating) sur des critères ESG, couvrant 158 indicateurs fondamentaux répartis entre 4 piliers d'analyse, Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes.

Au-delà des risques encourus par les entreprises sur ces thématiques, il nous a paru essentiel de les encourager à s'améliorer en adoptant une approche responsable et durable dans leur croissance, en privilégiant une méthodologie dite Best-in-class / Best effort, entamant ainsi dès le début une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à notre politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct avec elles.

METROPOLE Gestion a dès sa création en 2002, considéré qu'exercer les droits de vote pour le compte de ses clients est une partie intégrante de la mise en place d'un dialogue avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques notamment en matière de thématiques ESG. Nous avons d'ailleurs constaté au fur et à mesure des années une attention plus particulière des entreprises au vote des actionnaires et la mise en place d'un dialogue de leur part avec les investisseurs. L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont menées par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion avec l'appui de l'agence ISS.

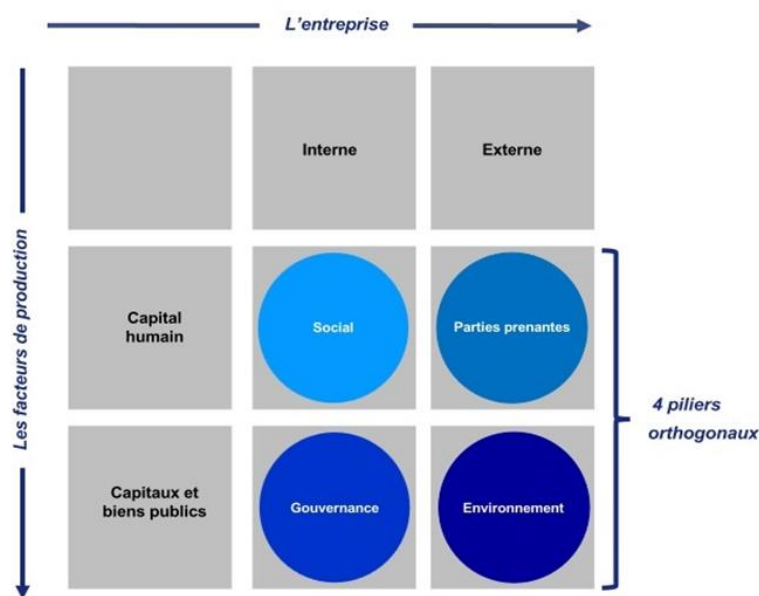
En plus de l'exercice des droits de vote, l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion a toujours exercé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients en rencontrant non seulement les responsables RSE des entreprises mais aussi les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers de celles-ci afin de déterminer leur degré d'implication dans le développement durable de leur société. METROPOLE Gestion, par l'intermédiaire du CDP (Carbon Disclosure Project), interroge les entreprises dans le cadre d'un engagement collectif en vue de renforcer l'influence sur celles-ci, plus particulièrement sur leur action en faveur du climat. Enfin, METROPOLE Gestion s'est associée avec le Climate Action 100+ dans le suivi plus particulier, avec un groupe d'investisseur, de la société HeidelbergCement.

#### 4- Notre modèle d'analyse ESG

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction et ainsi propre à METROPOLE Gestion.

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux.

La grille est fondée sur deux axes : Interne - Externe / Capital humain - Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :



Ces 4 piliers sont équipondérés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive.

Au total plus de 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Ces indicateurs couvrent les 14 indicateurs obligatoires listés dans les spécifications techniques de l'article 6 de la réglementation SFDR ainsi qu'au moins un des indicateurs additionnels requis relatifs aux objectifs climatiques et autres thématiques environnementales et ceux de la thématique sociale, emploi, le respect des droits humains, anti-corruption et anti-fraude des tableaux 2 et 3 de ladite réglementation.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche Best-in-class) ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche Best effort).

Nous procédons ainsi à une notation ESG de l'ensemble des entreprises détenues en portefeuille qui est bâtie à partir des 158 indicateurs issus de notre référentiel interne en privilégiant les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre. La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort qui mesure leur progression dans le domaine du développement durable.

La notation quantitative est vérifiée et complétée par :

- La prise en compte des controverses en cours selon une démarche détaillée dans notre politique de prévention et de vérification des controverses
- Un dialogue individuel avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises permettant d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.
- Un dialogue collectif par l'intermédiaire d'actions collectives avec d'autres investisseurs.

La méthodologie est appliquée de la même façon quel que soit le secteur d'activité, le pays, la zone géographique. En effet l'approche choisie étant une approche Best-in-class, les sociétés sont comparées entre elles à l'intérieur d'un même secteur, la pertinence ou non d'un indicateur l'est ainsi pour tout le secteur.

### **Principes et critères liés au changement climatique :**

Depuis 2016, nous avons porté une attention plus particulière à la prise en compte du changement climatique à la fois dans nos critères de notation des entreprises et dans l'intégration de ces critères à notre gestion.

Notre évaluation des risques climatiques repose sur une approche quantitative et qualitative.

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits au paragraphe précédent. 35 indicateurs sur 158, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de la notation ESG telle que décrite précédemment.

Cette approche quantitative est complétée par une approche qualitative pour chaque entreprise au cours d'entretiens menés en direct avec elles. Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- Compatibilité trajectoire 2 degrés ;
- Conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes ;
- Évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- Mesures d'émissions de GES.

D'autre part, en tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. De plus en 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi (Science Based Target Initiative).

Enfin, nous calculons l'empreinte carbone de chaque entreprise et de chaque portefeuille notamment par l'intensité carbone (tonne équivalent CO2 par an et par million de chiffre d'affaires) mesurée par les émissions de CO2 pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les sociétés détenues. Les mesures

fournies proviennent des données publiées par les sociétés ou à défaut reprennent des valeurs collectées par le CDP ; elles englobent les émissions de scope 1 et 2.

## 5- Notre processus de gestion Value Responsable

METROPOLE Gestion a mis en place dans sa gestion action, un seul processus global et intégré : la gestion Value Responsable. Le même processus de gestion est ainsi appliqué aux compartiments, METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Small Cap Value de la SICAV ODDO BHF ainsi qu'aux fonds dédiés à certains investisseurs institutionnels (certains FIA/FIVG, Délégations de gestion financière ou mandats de gestion).

Notre objectif est d'encourager et d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients à mettre en place une croissance durable sur le long terme quel que soit leur secteur d'activité.

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- Les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- Les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Enfin les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède régulièrement à l'ajustement de l'univers investissable.

La construction du portefeuille est prise dans le cadre d'une décision collégiale de l'équipe de gestion en pondérant chaque titre en fonction de la décote du titre, de la qualité de son bilan et de ses qualités ESG. L'équipe de gestion adopte enfin une stricte discipline de vente en cas d'atteinte des objectifs de valorisation ou en cas de dégradation des qualités de l'entreprise en matière d'ESG ou de controverse majeure.

Pour les compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Small Cap Value, une contrainte de sélectivité supplémentaire a été mise en place dans le cadre du label ISR français : Le rating

ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

## 6- Politique d'exclusion

Dans le cadre de ses activités d'investissement, l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est pris en compte. Certains de ces Objectifs sont en outre matérialisés par la mise en place d'une politique d'exclusion sectorielle.

Cette politique d'exclusion sectorielle, indissociable de notre engagement ESG, met l'accent sur les principes de respect de la personne humaine et de l'environnement. En ce qui concerne le charbon thermique, nous nous plaçons dans une perspective de sortie progressive avec une sortie totale à horizon 2030, en ligne avec la stratégie du groupe ODDO BHF Asset Management.

Dans le cadre du rapprochement entre METROPOLE Gestion et le groupe ODDO BHF intervenu en 2021, METROPOLE Gestion a adopté le socle commun d'exclusion du groupe ODDO BHF Asset Management qui peut être consulté sur le site internet du groupe ODDO BHF.

## 7- Gestion des controverses

Chaque semaine, les controverses apparues sur les sociétés détenues en portefeuille sont extraites de la base de données ESG d'Eikon de Refinitiv puis analysées par l'équipe de gestion (lors du comité de gestion) qui en apprécie la pertinence et décide des éventuelles suites à donner.

Parmi les thèmes de controverses considérés comme majeurs, on trouve notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Les collusions ;
- Les scandales sanitaires et environnementaux ;
- Les comportements contraires aux droits de l'homme ;
- Les scandales de corruption.

Les controverses considérées comme majeures entraînent le déclenchement de leur évaluation selon une grille d'analyse qui détermine le degré de sévérité. Les controverses avec un niveau de risque très élevé ou élevé entraînent systématiquement un dialogue avec la société qui peut conduire à la vente du titre. Un suivi des controverses est assuré lors des entretiens ultérieurs consacrés aux thématiques ESG. Pour des sociétés qui feraient leur entrée en portefeuille, les controverses des trois dernières années sont examinées par l'équipe de gestion. Si l'une d'entre elles ressort comme controverse majeure selon la grille d'analyse, alors la controverse sera analysée à l'aune de son impact sur la gestion du portefeuille et les mesures adoptées par la société depuis pour palier au problème. La décision d'investir est prise en fonction de cette analyse ; et lorsque cette dernière n'est pas concluante, la société pourra être exclue de l'univers d'investissement du portefeuille ou sa pondération sera déterminée à la lumière des controverses analysées.

## 8- Politique d'engagement actionnarial

Au-delà des risques encourus par les entreprises sur ces thématiques, METROPOLE Gestion les encourage à s'améliorer en adoptant une approche responsable et durable dans leur croissance, en privilégiant une méthodologie dite Best-in-class<sup>1</sup> / Best effort<sup>2</sup>, à travers une analyse extra-financière organisée autour de 4 piliers : Social, Gouvernance, Environnement et Parties prenantes.

---

<sup>1</sup> Best-in class : Chaque société est notée en relatif de son secteur pour obtenir une notation Best-in-class.

<sup>2</sup> Best effort : Prend en compte l'évolution de la notation extra-financière sur les quatre dernières années avec un poids prépondérant pour la dernière année.

Cette approche permet ainsi à METROPOLE Gestion, d'entamer dès le début une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à sa politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct avec elles. Cet engagement est formalisé par :

- L'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dans le cadre d'une politique de vote détaillée dans notre politique d'engagement actionnarial.
- Une politique d'engagement actif auprès des entreprises dans le cadre d'un dialogue direct avec les émetteurs comme moyen de déceler les risques ESG comme les risques climatiques et de faire évoluer la stratégie des entreprises analysées ainsi que dans le cadre d'un engagement collectif ou collaboratif en coopération avec d'autres actionnaires.

Cette démarche fait l'objet d'un suivi matérialisé par des rapports annuels publiés sur le site internet du groupe ODDO BHF rendant compte aux investisseurs de l'adéquation de la politique d'engagement de METROPOLE Gestion avec les objectifs et l'horizon de leurs investissements. METROPOLE Gestion rend compte des performances financières et extra-financières des portefeuilles. Celles-ci sont déclinées dans un reporting mensuel publié sur le site internet de la société pour les OPCVM ouverts au public. Pour les FIA ainsi que les mandats de gestion, les mêmes informations sont fournies aux investisseurs à une fréquence et selon un format qui correspond à la demande des dits investisseurs.

Le détail de notre politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site du groupe ODDO BHF

## **9- La gestion des risques en matière de durabilité et évaluation des principales incidences négatives**

Les politiques et processus mis en place par METROPOLE Gestion tels que décrits ci-dessus visent à identifier les facteurs ESG qui peuvent présenter des opportunités mais aussi à identifier les risques de durabilité qui pourraient avoir une incidence négative sur les performances.

Dans le cadre du processus de gestion, l'équipe de gestion procède à une évaluation des principales incidences négatives en matière de durabilité des entreprises dans lesquelles elle investit, au niveau de la notation des entreprises, de la construction des portefeuilles, de la politique d'exclusion, de la gestion des controverses qui peuvent apparaître ainsi que dans le dialogue direct et collectif avec les entreprises. Cette démarche globale permet d'atténuer ou d'éliminer les principales incidences négatives en matière de durabilité et dans le cadre de son dialogue avec les entreprises, METROPOLE Gestion peut les encourager à diminuer ces incidences.

METROPOLE Gestion publiera ainsi chaque année en plus des rapports suivants qu'elle publie déjà : rapport d'engagement actionnarial, rapport article 29 de la loi Energie-Climat, évaluation annuelle des UNPRI, un rapport d'évaluation sur les principales incidences négatives en matière de durabilité susceptibles d'affecter les performances des fonds.